

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2010CS021

Comité Syndical du 28 juin 2010

Date de convocation : 18 juin 2010 Date d'affichage : 5 juillet 2010

OBJET: Budget 2010 : décision modificative n°2.

L'an deux mille dix, le vingt huit du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*):	104
Quorum:	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	64
Nombre de procurations au moment du vote :	3

(*) Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué: le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roullet-Saint Estèphe).

Le Président

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO

Expose:

- Que le projet de décision modificative n°2 du budget 2010 prévoit, notamment, le programme relatif à l'achat des horloges astronomiques et quelques ajustements entre les différents chapitres budgétaires. Ce projet s'établit comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Article	Opération	Service	Réel / ordre	Désignation	Décision modificative n°2		
61523			R	Entretien de voies et réseaux	161 000,00		
	Total chapitre 011						
023		O Virement section d'investissement					
654			R Pertes sur créances irrécouvrables		23 054,64		
Total chapitre 65					23 054,64		
678		CE457 R Autres charges exception		Autres charges exceptionnelles	5 549,65		
678		CE458 R A		Autres charges exceptionnelles	11 636,29		
678		CE459	R	Autres charges exceptionnelles	5 877,90		
678	CE496 R Autres charges exceptionnelles		48,69				
Total chapitre 67					23 112,53		
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					821 532,48		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article	Opération	Service	Réel / ordre	Désignation	Décision modificative n°2	
747381		EP270	R	Contribution installation EP	1 000,00	
747381		EP220		Contribution installation EP	330 210,00	
747481		EP270	R	Contribution installation EP	-82 000,00	
747482		EPE	R	Contribution entretien EP	160 000,00	
747483		RDE39UNM	R	Contribution effacement électrique	-219 481,50	
747484		CE460	R	Contribution effacement télécom	-20 261,83	
747484		CE469	R	Contribution effacement télécom	-46 717,73	
747484		CE480	R	Contribution effacement télécom	99 702,34	
747581		EP220		Contribution installation EP	2 790,00	
747581		EP270	R	Contribution installation EP	63 000,00	
747582		EPE	R	Contribution entretien EP	1 000,00	
747584		CE469	R	Contribution effacement télécom	26 002,68	
	Total chapitre 74					
751	751 R1E R Redevance de concession		4 712,00			
		T	otal chaj	pitre 75	4 712,00	
768	768 R Autres produits exceptionnels		200,00			
		Т	otal chaj	pitre 76	200,00	
7718	7718 EPE R Autres produits exceptionnels		57 265,63			
	Total chapitre 77					
7911			R	Indemnités sinistres	6 500,00	
7911		EP259	R	Indemnités sinistres	1 133,71	
	Total chapitre 79					
	MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 385 055,					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Article	Opération	Service	Réel / ordre	Désignation	Décision modificative n°2	
1328	368		R	Annulation de titres sur exercice antérieur	6 500,00	
1328	369		R Annulation de titres sur exercice antérieur		20 000,00	
		Т	otal cha	pitre 13	26 500,00	
2135	480		R	Installations générales	25 000,00	
2183	460	R Acquisition matériel de bureau		10 000,00		
Total chapitre 21					35 000,00	
2315	35439UNM		R	RDE - SDEG 16 Effacement réseaux subventionné	-750 000,00	
2315	35460		R CE - Effacement réseaux subven		-48 857,15	
2315	35480		R CE - Effacement réseaux non subventionnés		114 000,00	
2137	220		R EP – Horloges astronomiques		1 327 560,00	
2317	260		R EP - Sinistres sans tiers		50 000,00	
2317	280	R EP - Programme hors		350 000,00		
Total chapitre 23					1 042 702,85	
2762			О	Créances sur transfert droit à déduction TVA	-122 910,00	
Total chapitre 27					-122 910,00	
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					981 292,85	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Article	Opération	Service	Réel / ordre	Désignation	Décision modificative 2	
021			О	Virement de la section fonctionnement	614 365,31	
		1	Total cha	pitre 021	614 365,31	
1323	35439UNM		R	Subvention d'équipement - Département	-94 063,50	
1323	35460		R	Subvention d'équipement - Département	-14 297,66	
1324	35469		R	Subvention d'équipement - Communes	20 715,05	
13281	35439UNM		R	Subvention d'équipement - Autres ets	-250 836,00	
13282	270		R Subvention d'équipement - Particuliers		18 000,00	
	Total chapitre 13					
1641	220		R	Emprunt	777 000,00	
1641	239		R	Emprunt	-146 000,00	
1641	260		R	Emprunt	42 259,00	
1641	280		R	Emprunt	295 813,00	
1641	35439UM		R	Emprunt	-3 150,00	
1641	35439UNM R Emprunt		-59 559,00			
	Total chapitre 16					

RECETTES D'INVESTISSEMENT (suite et fin)					
Article	Opération	Service	Réel / ordre	Désignation	Décision modificative 2
2315			О	Installation, mat et outil technique	-122 910,00
2315	35457		R	Installation, mat et outil technique	5 549,65
2315	35458		R	Installation, mat et outil technique	11 636,29
2315	35459		R	Installation, mat et outil technique	5 877,90
2315	35466	R		Installation, mat et outil technique	513,91
2315	35476	R		Installation, mat et outil technique	730,30
2315	35496	R		Installation, mat et outil technique	48,69
2317	269	R Installation, mat et outil technique		2 509,91	
		T	otal cha	pitre 23	-96 043,35
2762	2762 R Créances sur transfert droits à déd TVA				
Total chapitre 27					-122 910,00
	MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				981 292,85

RECAPITULATIF DU BUDGET 2010

	Budget primitif 2010 + décision modificative n°1 + restes à réaliser		Décision modificative n°2		Budget global	
Dépenses Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	13 268 671,35	15 058 814,75	821 532,48	385 055,30	14 090 203,83	15 443 870,05
Investissement	55 765 859,15 55 765 859,15		981 292,85	981 292,85	56 747 152,00	56 747 152,00
Total	69 034 530,50 70 824 673,90		1 802 825,33	1 366 348,15	70 837 355,83	72 191 022,05
Différence	1 790 143,40		- 436 477,18		1 353 666,22	

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget 2010, telles que proposées :

- Chapitre 011: 67 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Article 023 : 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 65: 67 voix pour

0 voix contre0 abstention

- Chapitre 67: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°2 du budget 2010, telles que proposées :

- Chapitre 74: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 75: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 76: 67 voix pour

0 voix contre0 abstention

- Chapitre 77: 67 voix pour

0 voix contre0 abstention

- Chapitre 79: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention - Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°2 du budget 2010, telles que proposées :

- Chapitre 13: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 21: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 23: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 27: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°2 du budget 2010, telles que proposées :

- Chapitre 021: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 13: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 16: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 23: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

- Chapitre 27: 67 voix pour

0 voix contre 0 abstention

En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget 2010, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.